

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 18 novembre 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Les documents affichés à la porte sont conformes.

Discussion avec l'adjointe administrative afin de recevoir les nouveaux documents du conseil d'administration.  
Pendant ma surveillance, les enfants étaient en jeu libre.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 novembre 2022

Date

original signé par  
Cathy Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2022

Date